

Variations du thème des Rogations sédunoises

par
Grégoire GHIKA

On sait que l'évêque saint Mamert instaura les Rogations de manière définitive, dans son diocèse de Vienne en Dauphiné, vers l'an 470. Les trois jours qui précèdent l'Ascension devinrent dès lors des jours de jeûne et de prière*.

À la suite de calamités régionales, à une époque où les Barbares déferlaient sur l'Europe, le saint prélat estimait nécessaire d'invoquer publiquement le Seigneur contre tous les fléaux : la guerre, la peste, la grêle, la sécheresse ; il s'agissait d'obtenir du Ciel un temps favorable à la santé, à la fertilité de la terre, mais surtout la paix et le pardon des péchés, source de tout mal.

Les évêques voisins imitèrent l'exemple du saint. En 511, le Concile d'Orléans étendit l'usage des Rogations à toute la Gaule franque. A Rome, le pape Léon III les introduisit vers l'an 800. On peut tenir pour certain que le Valais célébra très tôt les Rogations, car il se rattachait alors à l'archevêché de Vienne.

Grâce à l'*Ordinarium* conservé aux archives du chapitre de Sion, nous connaissons, au moins pour le XIII^e siècle, l'itinéraire suivi par ces processions dans notre bonne ville.

Le premier jour des Rogations, soit le lundi, on « portait les croix » à Bramois. En passant devant l'ancien hôpital (dit de St-Jean), on disait le répons de S. Jean l'Évangéliste, un verset, le *Gloria Patri* et l'oraison de S. Jean. A Bramois, l'hebdomadier entonnait la messe des Rogations. Le long du chemin, on récitait force psaumes. Au retour, la procession se formait vers le pont du Rhône ; deux prêtres entonnaient la litanie ; on se dirigeait alors vers la cathédrale de Sion, où l'on disait une antienne et une oraison de la Vierge. Au cimetière (qui entourait alors la cathédrale), on récitait un des 7 psaumes des défunts et un répons avec verset,

* Texte paru dans la *Feuille d'Avis du Valais*, n° 105, 6 mai 1961. Cf. François Huot OSB, *L'ordinaire de Sion, Etude sur sa transmission manuscrite, son cadre historique et sa liturgie*, Fribourg, 1973, qui utilise cet article pp. 315 et ss.

Kyrie et oraison. Pendant tout ce temps, la procession devait garder le silence, la tranquillité et le bon ordre.

Le mardi, on « portait les croix » à St-Germain, église paroissiale de Savièse. On y chantait la messe du dimanche après l'Ascension. Lorsque le clergé revenait, la procession se formait près d'un pressoir dont l'emplacement ne peut plus se déterminer. Deux prêtres entonnaient la litanie, mais pour le surplus, tout se passait comme au retour de Bramois.

Le mercredi, vigile de l'Ascension, on chantait la messe de la vigile (*omnes gentes*), et ce jour-là, tous les prêtres en aval de Loèche et en amont de Martigny se réunissaient à Sion avec bannières et croix, et probablement ornés de l'étole. Ils se réunissaient à l'église inférieure (la cathédrale) et l'on sortait processionnellement par la grande porte (peut-être celle qui donne vers St-Théodule, car c'était par cette porte que la procession sortait régulièrement, il y a de cela quelques années encore). Deux chantres entonnaient : *exsurge Domine*, puis *de Jerusalem exeunt*, tout en se dirigeant vers l'église St-Pierre. Cette petite église, aujourd'hui démolie, s'adossait au rocher, à l'est du théâtre actuel.

Après le répons de S. Pierre, le verset, le *Gloria*, on entrait dans cette chapelle, et deux prêtres campagnards, distincts des chantres, étaient désignés pour y réciter une litanie ; après quoi les chantres en entonnaient une autre, tout en quittant l'église pour redescendre à la cathédrale ; on y entrait par la porte d'où l'on était sorti, en récitant toujours la litanie. Après quoi un prêtre disait une oraison, et les chantres entonnaient l'introït *omnes gentes*. Tous les prêtres devaient rester présents jusqu'à la fin de la messe.

Comme on le voit, le Sédunois du Moyen Age et les prêtres des environs ne devaient pas trop craindre les longues cérémonies, et encore moins les longues marches !

Quant au sens des itinéraires empruntés, il est assez clair en général : pour se rendre à Bramois, on passait devant l'hôpital St-Jean, puis, ce que l'*Ordinarium* semble éviter de dire, devant la chapelle Ste-Marguerite de sinistre mémoire : c'était l'oratoire d'une ancienne léproserie, et, jusqu'au XIX^e siècle, l'ultime étape des condamnés à la peine capitale. Les ruines de cette chapelle, démolie vers 1883, reposent sous la dernière ligne de chemin de fer posée il y a peu d'années, en face des Moulins de Sion, et le lieu des décapitations se situait au haut de l'abattoir actuel. Au surplus, sainte Marguerite était invoquée contre les inondations, et l'emplacement de sa chapelle, presque au confluent de la Sionne et du Rhône, était vraiment prédestiné à cet égard. Les processionnaires avaient donc tout loisir de méditer sur les fléaux les plus divers. De plus, on parcourait une région de vergers, de jardins, puis les Champsecs, où le chapitre et les particuliers détenaient nombre de prairies, sans parler des droits de parcours de la Bourgeoisie ; tous ne devaient-ils pas prier instamment le ciel de protéger prébendes et récoltes, en particulier contre les frasques de cours d'eau qui ne furent guère endigués avant le XIX^e siècle ?

Inutile de préciser que la procession à Savièse, à travers le beau vignoble de Lentine, devait arracher d'ardentes prières à tous ceux qui

vivaient de la viticulture. Par contre, on ne voit pas s'il faut attribuer un sens spécial à l'invocation à S. Laurent, à Bramois ou à S. Germain, à Savièse.

L'itinéraire du mercredi, entre la cathédrale et l'église St-Pierre, n'est peut-être pas sans rapport avec l'importance de cette dernière chapelle : l'archéologue Louis Blondel n'a-t-il pas soutenu que St-Pierre avait pu être la cathédrale primitive, du temps où l'Evêché se trouvait dans son voisinage immédiat, et où la ville de Sion s'était réfugiée derrière des remparts allant de l'église actuelle du collège au château de la Majorie.

Nous n'avons guère de renseignements sur les Rogations entre les XIII^e et XVI^e siècles. Mais à partir de 1533, les archives du chapitre de Sion (tir. 72) et celles de la famille Philippe de Torrenté déposées aux archives de l'Etat du Valais (ATL Coll. 16, n° 21) contiennent plusieurs *ordo* pour la procession du mercredi, vigile de l'Ascension. On y constate déjà des variations par rapport à l'*Ordinarium* du XIII^e siècle, et l'on y trouve des détails intéressants :

L'ordonnance de la procession du mercredi est établie très strictement par l'évêque de Sion, d'entente avec le chanoine chantre et les représentants du Chapitre, mais toujours en se référant aux anciens *ordo*. On publiait l'ordonnance au cimetière de Sion (cristes publiques), et on la transmettait dans toutes les paroisses intéressées sous menace d'excommunication et de ban synodal pour les contrevenants !

L'ordre immuable de la procession était le suivant : d'abord les bannières, rangées deux à deux comme suit, la première à gauche de la seconde :

Bramois - Saxon
Mase - Saillon
Vercorin - Fully
Nax - Riddes
Villa/Sierre - Chalais
Leytron - Grône
Vétroz - Hérens (soit St-Martin)
Héremence - Grimisuat
Nendaz - Vex
Granges - Sierre
Saint-Léonard - Ayent - Lens
Conthey - Savièse
Saint-Maurice-de-Lacques - Ardon
Sion

Au XVII^e siècle, Ardon est à gauche, Saint-Maurice-de-Lacques, à droite.

Venaient ensuite les croix des mêmes paroisses, rangées dans le même ordre.

En troisième lieu, les curés de ces paroisses se rangeaient dans l'ordre des bannières, deux à deux, portant barrettes et surplis, avec l'étoile et, éventuellement, des reliques. L'évêque H. Jost précisait en 1621 que les ecclésiastiques devaient porter de bons habits, la soutane, le surplis blanc, un rosaire, des bas et des souliers convenables.

Faisaient suite les porte-cierges sédunois ; puis les deux croix de Sion, soit les altaristes ; en sixième lieu venait le « petit clergé » de Sion, soit les altaristes, chapelains et séminaristes ; ils se rangeaient selon leur grade. Le Chapitre de Sion suivait, et les chanoines se plaçaient selon leur dignité.

Les fidèles devaient venir ensuite, mais l'*ordo* est muet à leur égard.

La procession sort toujours de la cathédrale et se rend à l'église Saint-Pierre en disant le répons de ce saint. Les prieurs de Lens et d'Ayent récitent la litanie à saint Pierre. A la sortie, le curé et les recteurs de Sion entonnent la seconde litanie ; elle se dit tout au long de la procession, qui se dirige vers le Rhône. A la croix, au-delà du pont du Rhône, il y a sermon si faire se peut. Cette croix se trouvait effectivement, selon les plans cadastraux du XVIII^e siècle, à la bifurcation des chemins de Bramois-Hérens-Chandoline ; la croix qui dominait le précédent pont du Rhône en était peut-être une réminiscence. C'est sur cet emplacement que se donnait la prédication ou, à défaut, des prières (selon la chronique de Jean-Jacques de Riedmatten pour 1721). Du Rhône, on retournait à la cathédrale ; deux chanoines récitaient la litanie sous les ordres du chantre ou de son remplaçant.

Cette procession du mercredi en direction du Rhône signifie que l'on avait renoncé, peut-être dès le XVI^e siècle, à la longue course de Bramois, le lundi.

On observera que Sion n'était pas seul à avoir, le mercredi des Rogations, une grande procession régionale. L'historien D. Imesch signale en effet de grandes manifestations analogues à Glis, pour le Haut-Valais, à Martigny et à Saint-Maurice.

Les notices du curé de Sion, Aloys Amherd, conservées aux archives du chapitre, révèlent de nouveaux changements d'itinéraire vers les années 1792-1795, ou au plus tard sous le régime français :

Le premier jour des Rogations, la procession se dirige vers l'hôpital, avec station à la porte du Rhône (sortie des remparts, au bas de la rue actuelle du Rhône).

Le mardi, procession à la chapelle Saint-Georges, en sortant par la porte de Savièse, et en passant par l'église des capucins.

Le mercredi, procession à Valère.

Ces modifications procèdent sans doute du désir d'abréger des parcours trop longs, tout en maintenant visiblement l'orientation des parcours primitifs. Ainsi, l'église Saint-Pierre ayant été démolie vers la fin du XVIII^e siècle, on se rendit désormais à Valère.

Des raisons sur lesquelles nous ne sommes pas renseignés modifièrent encore ces parcours depuis lors : on renonça à la procession vers l'hôpital, et on se contenta d'une procession vers l'Avenue de la Gare. L'endiguement du Rhône, à la fin du XIX^e siècle, pourrait bien avoir

diminué la crainte des inondations et explique peut-être ce changement. La procession du mardi se contenta finalement d'une visite aux capucins. Celle de Valère, le mercredi, n'a disparu qu'à une époque toute récente, et on peut la regretter.

L'intensité de la circulation automobile, à laquelle le réseau routier de notre ville est encore mal adapté, n'est guère favorable aux processions, et le rythme de la vie moderne oblige le clergé à modifier sans cesse les heures et les parcours de ces manifestations religieuses. C'est ainsi que, peu à peu, disparaissent des traditions séculaires. On souhaiterait du moins que l'esprit de prières des Rogations ne disparaisse pas, car la technique moderne ne nous a pas encore délivrés du péché ni de toutes les calamités...